

Subvention à l'Association ECHEL 25

M. l'Adjoint FOUSSERET, Rapporteur : Sur avis favorable de la Commission Vie Associative / Vie des Quartiers, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 25 000 F à l'Association ECHEL 25 pour lui permettre de reconduire l'organisation d'un chantier de Jeunes à la Citadelle au mois de juillet 1993.

Cette opération, commencée en 1990, se déroulera sur la partie gauche du Front Saint-Etienne où il s'agira d'enlever la végétation, de traiter les racines et les souches, nettoyer les joints dégradés...

La Ville de Besançon a apporté son soutien à ECHEL 25 en 1991 et 1992 à hauteur de 25 000 F.

La dépense sera prélevée sur le BP 93 - chapitre 945.91 / article 657 / 41070.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.